

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

> Paris, le 2 juillet 2013 N°695

Rapport d'activité 2012 de la Direction Générale des Finances Publiques



La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a mis en ligne son rapport d'activité 2012.

Ce rapport détaille les résultats obtenus par la DGFiP dans l'exercice de ses missions fiscales et de gestion publique. L'année 2012 a vu la mise en œuvre d'une démarche ambitieuse de simplification, associant les agents, pour améliorer leurs conditions de travail et simplifier les démarches des usagers de la DGFiP et les relations avec ses partenaires.

La DGFiP: une administration et des agents au service de l'usager.

En 2012, en s'appuyant sur le professionnalisme de ses agents, les services des finances publiques ont pris en charge plus de 32 millions de contacts avec les contribuables, avec une forte progression de l'accueil internet.

La DGFiP a également poursuivi son objectif de faciliter les démarches des usagers. Ainsi, fortement engagée dans la dématérialisation, la DGFiP a proposé aux usagers particuliers de nouveaux services, comme la déclaration de revenus ou le paiement des impôts par smartphone, et a mis à leur disposition sur impots.gouv.fr un espace personnel enrichi. En 2012, un tiers des foyers fiscaux ont déclaré leurs revenus en ligne. Pour les professionnels, grâce aux téléprocédures, près de 90 % de la TVA et de l'impôt sur les sociétés ont été payés par téléréglement.

Une action innovante en faveur de la sécurité juridique.

En septembre 2012, la DGFiP a ouvert la nouvelle base documentaire « BOFiP-Impots », consultable en ligne, qui consolide l'ensemble de la doctrine fiscale opposable. En facilitant





ainsi l'accès direct des citoyens à cette documentation, c'est un élément essentiel de la sécurité juridique en matière fiscale qui a été crée.

Une action majeure dans la lutte contre la fraude fiscale.

En 2012, les contrôles fiscaux ont représenté dans leur ensemble un total de 18,1 milliards d'euros de droits et de pénalités (une progression de 10% par rapport à 2011). Près de 16 200 de ces contrôles ont sanctionné les manquements les plus graves pour un montant de 6,14 milliards d'euros (dont 2,48 milliards au titre des pénalités).

La DGFiP s'est également mobilisée contre la fraude internationale en mettant en œuvre de façon volontariste l'assistance administrative entre Etats et des moyens renforcés pour détecter les avoirs placés à l'étranger non déclarés. En 2012, 108 833 contribuables ont déclaré détenir des comptes bancaires à l'étranger contre 79 680 en 2011.

Des actions d'envergure pour une gestion publique encore plus efficace.

Pour la première fois, en 2012, les comptes de l'Etat ont été tenus et clôturés dans le système d'information CHORUS. Dans le même temps, le délai global de paiement des dépenses de l'Etat s'est réduit à 22,9 jours (contre 31,5 jours à fin 2011).

Dans le secteur public local, la DGFiP a mobilisé ses 2700 comptables pour accroître encore la fiabilité de chacune des 170 000 comptabilités locales. Elle a également donné une forte impulsion en faveur de la dématérialisation des pièces comptables (pour les plus grands organismes, le potentiel d'économie est de 627 millions de feuilles papier). Enfin, pour tenir compte de l'évolution des habitudes de paiement des usagers des services publics locaux, la DGFiP a accéléré le déploiement de son dispositif de paiement par carte bancaire via internet (TIPI); en 2012, le nombre d'organismes bénéficiant de ce dispositif est passé de 800 à 3000.

Une action soutenue en faveur des entreprises en difficulté.

Les services économiques de la DGFiP ont poursuivi leur mobilisation pour soutenir les entreprises en difficulté : plus de 2500 entreprises ont été identifiées et plus de 3300 plans de règlement des dettes fiscales et sociales ont été octroyés.

Le rapport d'activité 2012 complet de la DGFiP et son cahier « statistiques » sont disponibles sur les sites economie.gouv.fr et impots.gouv.fr.

Retrouvez la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) sur les réseaux sociaux : Facebook : Direction-générale-des-finances-publiques

Twitter : @dgfip_officiel

Contacts presse:

Direction Générale des Finances Publiques :

Mission communication et relations avec les publics : 01 53 18 85 10

